

MONTS

INDRE-ET-LOIRE

Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Dossier d'approbation



Règlement graphique

Planche 5

Pièce 4.e



Echelle : 1:2 000



Zonage

- UA- Zone urbaine à vocation mixte couvrant le bourg ancien
- UB- Zone urbaine mixte à vocation principale d'habitat couvrant les quartiers résidentiels récents
- UBx- Zone urbaine correspondant à une ancienne décharge
- UC- Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
- UCr- Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques pour le développement d'un centre de recherche
- UCs- Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques pour le site du CEA
- 1AU- Zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation principale d'habitat
- 2AU- Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUC- Zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'activités économiques
- 2AUC- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques
- 1AUL- Zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation de tourisme et de loisirs
- A- Zone agricole
- Ah- STECAL à vocation d'habitat situé en contexte agricole
- N- Zone naturelle et forestière
- Nc- STECAL pour le remisage de caravanes
- Ne- STECAL à vocation d'activité économique
- NI- STECAL à vocation de tourisme, loisirs, équipements, situé en contexte naturel
- Nv- STECAL à vocation d'accueil des gens du voyage
- Nx- STECAL correspondant à l'ancienne décharge

Prescriptions

- Espace Boisé Classé
- Element de paysage à préserver
- Element de paysage à préserver
- Zone humide
- Patrimoine bâti à protéger
- Emplacement Réserve
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteur avec interdiction de constructibilité
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité
- Linéaire avec conditions d'accès limitées
- Linéaire commercial protégé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Informations

- Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la Vallée de l'Indre
- Polygone du CEA

Cadastre

- Bâti
- Parcelle
- Commune
- Route
- Emprise de la LGV SEA

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface (m²)	Largeur (m)
01	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune	535,7	8,5
02	Élargissement pour aménagement liaison piétonne et vélo	Commune	978,8	4
03	Aménagement d'une voie de desserte	Commune	566,2	4,5
04	Aménagement liaison piétonne	Commune	143,9	4,7
05	Élargissement du CR n°777	Commune	1621,6	4,7
06	Élargissement du CR n°84	Commune	6872,7	6,5
07	Élargissement de la rue de la Vasselière	Commune	384,7	4,5
08	Aménagement d'accès et liaison piétonne et vélo	Commune	1705,8	6,5
09	Élargissement de la rue Vasselière pour aménagement liaison piétonne et vélo	Commune	592	4,5
10	Aménagement d'une voie de desserte du secteur du Bois 300	Commune	1408,3	4,5
11	Élargissement de la rue G. Courteleine	Commune	1094,5	10
12	Aménagement d'une voie de desserte	Commune	1149,2	8,5
13	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	5016,4	6,4
14	Implantation d'un abri bus	Commune	6,1	6,4
15	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune	446,5	7
16	Mise en 2x3 voies de l'A10	Etat	250987,7	7
17	Élargissement de la rue des Sociétaires pour aménagement liaison piétonne et vélo	Commune	8703,2	7
18	Création d'un carrefour	Commune	440,9	6
19	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune	3951,3	6
20	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune	892,1	5,2

